01B626

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
21 MAI 2001
DÉPOT N° 13167

COMSTELL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 euros
siège social : 1, square Chaptal - 92309 - LEVALLOIS PERRET Cedex
RCS NANTERRE n° B 433 661 923

EXTRAIT DE LA DECISION PRISE PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
le 8 mars 2001

LES SOUSSIGNEES :

LOUIS DREYFUS CABLE, société anonyme au capital de 1.000.000 de francs, dont le siège social est 1 square Chaptal - 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 414 946 194, représentée aux présentes par Monsieur Antoine VEYRAT, en sa qualité de Directeur Général,

S.D.T.O, société anonyme au capital de 5 350 000 francs, dont le siège social est Zone artisanale RAMON PONT RAME, route d'Angers – 49 430 DURTAL, identifiée au Registre du Commerce et des sociétés de SAUMUR sous le numéro B 391 583 705, représentée par Monsieur Daniel RIVARD, en sa qualité de Président Directeur Général.

Agissant en qualité d'associés propriétaires de la totalité des 40.000 actions de la Société, suite aux actes de cession d'actions qui viennent d'être signés.

ONT PRIS LA DECISION SUIVANTE :

.....

- Nomination du Président de la société en remplacement du Président démissionnaire.

.....
.....

NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Philippe de CUVERVILLE expose à la collectivité des associés qu'il ne souhaite plus exercer ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

Extrait du Procès-Verbal de la décision des associés de la société COMSTELL

Certifié conforme à l'original le 10 avril 2001

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Philippe de CUVERVILLE et le dispense de tout préavis.

Les associés décident de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société, Monsieur Serge SCHOEN, né le 19 mai 1967 à Guebwiller, demeurant 16 avenue du Général de Gaulle – 94160 SAINT MANDE.

M. Serge SCHOEN, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elles seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les articles 10 et 11 des statuts.

.....

Extrait du Procès-Verbal de la décision des associés de la société COMSTELL

Certifié conforme à l'original le 10 avril 2001